

la Haye le 8<sup>e</sup> de  
Novembre 1798.

(Copie).

791

Monsieur,

Le Sieur Fusselche me fait soupçonner par de ses derniers, que vous auriez moins agréable qu'il ne voudroit la correspondance qu'il entretenait avec moi; et l'en trouve si ingrate, qu'il m'a semblé vous devoir dire là dessus, que ~~vous~~ ce que nous en faisons de part et d'autre n'est pas sans ordre de S. Coll<sup>e</sup> qui de long -  
temps en ça s'est servi du Fusselche aux occasions qui se sont offertes pour son Service, tant au regard de Sa Prince<sup>e</sup>,  
paubte<sup>e</sup> d'Artois, que du Rôle de l'asteau rognard, et autres  
intérêts particuliers. Et comme en suite de ces emplois  
il prisoit la peine de me communiquer quelque fois les occurrences  
ces publiques de par dela', soit de ce qu'en fante la Cour, ou  
de ce qui sont des imprimeries, en suite des instances que  
je lui en ay beaucoup faites, attendu que S. et. mesme  
signe à ce dimettre dans ces mouvances, il me semble  
que vous auriez tort de vous formaliser de ce qui n'est  
ni nouveau, ni préjudiciable à Votre charge, d'autant  
plus relevé, ni enfin défendu à personne. Car en  
effect, il n'y a rien de si commun, ni de si peu propre  
à personne que la nouvelle publique que si en person  
les bornes de la vocation il s'avancoit à manier les choses  
qui, résultantes de Votre entremise, ne se pourroit apprendre  
que de vous mesme, je soy des premiers à l'en dissuader, et  
sans toute autre considération, celle de nos amies  
amitiés m'y pousse. Je vous prie de le croire, et de  
recevoir cest avis comme parti de la cause le plus

